
Organisation de la semaine scolaire, temps périscolaires et PEdT

1. Un nouveau cadre officiel

Le cadre du nouveau décret permettant le retour à la semaine de 4 jours

Le décret « relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques », soumis au CSE du 8 juin 2017, et publié sans modification au JO le 27 juin 2017¹, concrétise la volonté du candidat Macron (relayée par le ministre Blanquer) d'assouplir la réforme des rythmes scolaires, en ouvrant la possibilité pour les communes de revenir à la semaine de 4 jours. Le ministre a justifié cette mesure en affirmant que la recherche n'avait pas montré que la semaine de 4 jours était plus néfaste que celle de 4,5 jours (critiquant ainsi au passage les acquis de la chronobiologie et la chrono-psychologie).

L'enjeu principal est en fait de répondre aux revendications de certaines collectivités (notamment l'AMF), en allégeant au maximum les contraintes pesant sur elles, et en justifiant notamment par ce retour en arrière l'abandon des nouvelles activités périscolaires en cas de difficultés locales (financement, recrutement, etc.).

- **Le décret ne modifie donc pas le cadre normal d'organisation de la semaine scolaire, qui reste dans le code de l'éducation 9 demi-journées avec 5 matinées dont le mercredi**, (en posant une journée max de 5h30, une demi-journée max de 3h30 et une pause méridienne d'au minimum 1h30). **Il ne modifie en fait que l'article du code organisant les dérogations possibles à cette règle générale** (soit le décret Hamon de 2014, ainsi que le décret de 2016 prolongeant d'un an la durée de validité des PEdT jusqu'à fin 2017 afin de ne pas lancer de négociations en période électorale).
- **Le cadre des dérogations est élargi** ainsi au-delà de la possibilité soit d'avoir classe le samedi matin, soit d'alléger la semaine scolaire (en dessous de 24h) en diminuant la durée des vacances d'été, soit de dégager une demi-journée complète de classe au profit des TAP (le vendredi après-midi notamment) quitte à revenir à des journées de 6h. **Il est maintenant possible de revenir à 4 jours secs, mais contrairement aux autres motifs de dérogation, il n'est plus nécessaire d'élaborer un PEdT pour le justifier.**
- **Une telle modification est de la seule prérogative du DASEN.** Elle peut être sollicitée par la commune ou un ou plusieurs conseils d'école (comme avant), et la dérogation peut s'étendre à l'ensemble d'une commune si une majorité de conseils d'école la valident (comme auparavant, mais dans les faits le DASEN peut passer outre).

¹ Décret du 27 juin 2017 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035022480&dateTexte=&categorieLien=id>

Les collectivités plutôt favorables à l'assouplissement mais inquiètes

A l'exception notable du Réseau Français des Villes Educatrices RFVE et de l'ANDEV (Association des Directeurs Education des Villes), les associations représentant les communes et EPCI (notamment l'AMF) semblent plutôt favorables au principe d'assouplissement qui leur permet une plus grande flexibilité d'organisation dans un contexte de baisse des dotations globales de l'Etat, même si elles regrettent la précipitation et l'absence de concertation autour du décret. L'Association des Maires Ruraux AMRF évoque elle les difficultés d'organisation persistantes (problèmes de financement et de recrutement notamment) et l'Association des Régions de France ARF se déclare ainsi très inquiète sur l'organisation des transports scolaires à la rentrée en cas de retour en arrière.

Le fonds de soutien à l'organisation des activités périscolaires concentre l'essentiel des inquiétudes des collectivités (en lien avec la baisse de 13 Mds € de la dotation de l'Etat aux collectivités annoncée par le président Macron lors de la Conférence nationale des Territoires, soit 3 de plus qu'annoncé par lors de la campagne présidentielle). C'est ce fonds qui a permis la généralisation des PEdT par le décret de janvier 2016 (mesure uniquement incitative, le fonds n'étant versé que s'il y a PEdT). Le représentant du ministère n'a pas pu s'engager sur sa pérennisation lors de la CCEN de juin 2017 (commission consultative d'évaluation des normes, créé par la LOLF et qui étudie les conséquences financières pour les collectivités de toute décision ministérielle) qui a étudié le décret en même temps que le Conseil Supérieur de l'Education-CSE. Cette incertitude sur la pérennisation du fonds explique l'avis négatif des collectivités au sein de la CCEN, et non un positionnement en faveur du maintien des 4,5 jours.

De la même manière, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale du 5 juillet a regretté l'absence de toute évaluation sur les effets de la semaine de 4,5 jours, et a regretté la précipitation du décret sans concertation préalable (notamment concernant l'impact sur les finances et l'emploi des animateurs).

A cela se rajoute l'incertitude sur les engagements de la CNAF à partir de l'an prochain sur le co-financement des ACM, sachant que la convention d'objectif et de gestion avec le ministère de la famille doit être renégociée pour la période 2018-2020.

Le CSE, la CCEN (et le CSFTP a posteriori) se sont donc prononcés contre le décret, mais leurs avis n'étant que consultatifs, le décret a été publié en l'état.

Un retour en arrière plus ample que prévu

Selon les données du ministère publiées le 18 juillet, 31,8% des écoles vont repasser à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017, ce qui représente 28,7% des élèves scolarisés dans le primaire public. Cela concerne 36,8% des communes disposant d'au moins une école primaire publique. La menace sur les dotations des collectivités, les difficultés spécifiques du milieu rural (avec entre autre la modification de la carte des intercommunalités initiée par la loi NOTRE), et l'anticipation des enjeux des futures élections locales de 2020 semblent avoir accéléré cette dynamique au-delà des prévisions, et même si le ministre a fini par préciser qu'il n'était pas pour la généralisation de la semaine de 4 jours.

L'état des lieux mis à jour régulièrement par le média Toutédu² donne à voir par ailleurs de grandes disparités entre départements, en fonction notamment du pilotage du DASEN et de la mobilisation des acteurs locaux (anciens « gilets jaunes », ou syndicats enseignants, mobilisant parfois des collectifs locaux de parents).

2. Analyse des enjeux

Un décret qui va à l'encontre des avis consensuels sur l'organisation des rythmes éducatifs

La **conférence nationale sur les rythmes scolaires de 2011** a rendu un rapport de concertation³ (chercheurs et acteurs sociaux) qui confirme et prolonge les constats du **rapport de l'Académie des Sciences de 2010**⁴, et entre en écho avec la **mission d'information parlementaire présidée par la députée Tabarot**⁵. En septembre 2010, la Ligue de l'enseignement, membre du comité de pilotage de la Conférence nationale, a publié un dossier spécial des IEM⁶ sur les rythmes de vie des enfants.

Les préconisations qui en ressortent critiquent unanimement la semaine de 4 jours initiée par le ministre Darcos et relancée par l'actuel ministre.

- **La journée de 4 jours est néfaste aux apprentissages.** Au niveau international, l'école française concentre un temps de scolarité élevé sur un nombre de jours trop restreints : la semaine de 4 jours concentre en France 140 jours en primaire et 178 jours en secondaire, alors que la moyenne OCDE est respectivement de 186 et 184 jours. En conséquence un étalement sur 5 jours (et 9 demi-journées au minimum, avec une journée scolaire maximale de 5,5h en primaire, 6h en collège et 7h en lycée, et une pause méridienne rallongée au minimum à 1h30) est souhaitable, **notamment pour les élèves les plus fragiles (en majorité issus des milieux populaires)**, car ils ont plus de mal à s'adapter à un rythme soutenu et concentré d'apprentissage qui ne favorise pas la différenciation pédagogique. L'organisation du temps scolaire est donc un **enjeu important de la lutte contre les inégalités**.
- Il faut prendre en compte et équilibrer **l'organisation de la globalité de la journée** (pause méridienne et temps collectifs) **en lien avec celle de la semaine** (éviter les coupures de plus de 2j, voire de plus d'1j selon certains chrono-psychologues, ce qui

² Toutédu : état des lieux actualisé du retour à la semaine de 4 jours par département : <http://www.touteduc.fr/fr/abonnes/article/id-13914-semaine-de-4-jours-etat-des-lieux-dossier-mis-a-jour-regulierement->

³ Rapport final de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires - juillet 2011 :

http://media.education.gouv.fr/file/06_juin/67/1/Rythmes_scolaires_rapport-d-orientation_184671.pdf

⁴ Rapport de l'Académie de médecine 2010 http://www.education.gouv.fr/archives/2010/rythmes-scolaires/static.talkspirit.fr/men/media/Rapport_academie_de_medecine.pdf

⁵ Rapport Tabarot 2010 <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3028.asp>

⁶ IEM dossier spécial sur les rythmes – octobre 2010 : <http://laligue.org/wp-content/uploads/2012/06/14-rythmes-de-vie.pdf>

privilégierait le samedi matin) **et de l'année** (alternance 7-2, raccourcissement et zonage des vacances d'été).

- **Généraliser les accueils périscolaires pour promouvoir l'égalité d'accès à des temps éducatifs de qualité.** En effet toutes les communes ne proposent pas d'offre et avant la réforme, seul 1/3 environ des élèves scolarisés accédaient à des temps éducatifs organisés hors l'école.
- **Renforcer la complémentarité et la cohérence des temps éducatifs**, en lien avec les contraintes des temps sociaux, notamment celui des familles (horaires décalés, etc.), tout en privilégiant toujours l'intérêt de l'enfant

Ces préconisations seront reprises également dans **l'Appel de Bobigny** (fiche thématique spécifique fin 2011)⁷.

Tous ces principes sont rappelés par le **groupe de travail du Sénat sur la réforme des rythmes scolaires** par une **note de synthèse publiée le 8 juin 2017**⁸ (en prévision de la publication d'un rapport plus complet à venir).

Le ministre Blanquer semble donc **faire prévaloir les intérêts des adultes** au détriment de l'intérêt des enfants, notamment les plus fragiles, principalement issus des milieux populaires : intérêt corporatiste des enseignants, contraintes financières de communes, intérêt des familles les plus favorisées ayant les moyens de développer des stratégies éducatives alternatives au périscolaire gratuit (recours à des loisirs « académiques » payants ou à du soutien scolaire payant grâce aux déductions fiscales au titre du service à la personne), etc.

Quoiqu'en dise le ministre qui prétend fonder ses décisions sur les acquis de la recherche et des comparaisons internationales, les **travaux des chercheurs** qui critiquent la semaine scolaire de 4 jours sont donc anciens. Ils portent sur l'observation des apprentissages et des capacités de concentration (pics de vigilance), sur les effets centraux de **l'alternance veille-sommeil** en fonction de l'âge (ce sont les ruptures de ce rythme qui génèrent le plus la **fatigue**), et sur l'impact des différentes activités sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes (prise en compte notamment de l'allongement du temps de présence et de sollicitation des enfants dans des accueils collectifs proposant des activités). Le temps scolaire est donc à prendre en considération en fonction de l'ensemble des autres temps, notamment familiaux, même si paradoxalement, il a un **rôle central dans la détermination de tous les temps sociaux**. On retiendra par exemple que les chercheurs (François Testu⁹, Claire Leconte¹⁰) alertent sur la nécessité d'éviter les ruptures trop fréquentes ou trop longues des rythmes dans l'alternance veille-sommeil (une rupture de 2 jours ou plus désynchronise grandement les capacités d'attention des enfants), d'adapter les organisations à l'âge des enfants, en **préservant au maximum les temps calmes** (nécessaires aux apprentissages, donc en résistant à la pression de

⁷ Appel de Bobigny 2011 <http://www.laligue.org/lappel-de-bobigny/>

⁸ Note de synthèse du groupe de travail du Sénat sur les rythmes scolaires – juin 2017 :

http://www.senat.fr/fileadmin/Fichiers/amdcom/cult/rythmes_scolaires_note_de_synthese.pdf

⁹ Site de l'ORTEJ (Observatoire des rythmes et temps de vie des enfants et des jeunes) : <http://www.ortej.org/>

¹⁰ Site de la chronopsychologue Claire Leconte : <http://www.claireleconte.com/>

la suractivité, notamment au début des demi-journées ou dans la pause méridienne), avec une attention particulière pour les maternelles (préservation de la sieste notamment, qui a été une source de conflit importante en 2013), et un usage raisonné des fameux « **pics de vigilance** » (ils varient selon l'âge et d'autres facteurs, notamment familiaux, et le CAPE dans sa contribution à la conférence de 2011 a insisté sur la nécessité de ne pas saucissonner l'activité pédagogique en recentrant trop l'apprentissage des fondamentaux sur ces pics).

Pour une revue de la recherche dans le domaine (synthèse des acquis et bibliographie), on peut se reporter à l'article de synthèse de Bruno Suchaut de l'IREDU publié en 2009 <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00395539/document>.

Les acquis de la réforme de 2013, insuffisamment évalués et mis en valeur

Le ministre centre son discours sur l'utilité de la réforme des rythmes scolaires uniquement sur la progression des performances scolaires des élèves. Selon lui, il n'y pas de preuve de l'effet négatif de la semaine de 4 jours. Or il n'existe pas d'études probantes à l'appui de ses propos, car les évaluations des effets de la réforme de 2013 n'ont pas été réellement menées au plan local (sauf dans certains cas suivis par les chercheurs évoqués plus haut), et les évaluations nationales sont très partielles (sans possibilité de groupes témoins restés aux 4 jours).

Concernant **l'impact de la réforme sur la réussite scolaire**, il faudrait un suivi de cohortes d'élèves sur plusieurs années pour pouvoir en mesurer les effets, qui par ailleurs dépendent également des nouveaux programmes et cycles, et de la formation des enseignants qui vient d'être remise en place (sachant que la formation continue est notoirement encore insuffisante). La multiplicité de facteurs à prendre en compte (l'expérience et les pratiques des enseignants et la taille des classes ont un effet au moins aussi important) complique par ailleurs les protocoles d'évaluation.

- L'IGEN a néanmoins produit un rapport sur les premiers **effets pédagogiques de la réforme**¹¹, qui donne à voir **sur le temps scolaire un recul des activités culturelles, artistiques et sportives** au profit du français et des maths, avec un **risque d'externalisation** de ces activités vers le périscolaire sur lequel les syndicats ont déjà commencé à s'alerter (tout en critiquant globalement la qualité du périscolaire). Et le rapport note également une **augmentation du temps consacré aux apprentissages « fondamentaux »** (maths et français concentrés le matin notamment), alors même que la France se caractérise déjà par l'importance du temps qu'elle y consacre en comparaison d'autres pays (pour des performances moyennes). Constat à mettre en lien avec le peu d'accompagnement et de formation continue dont ont disposé les enseignants.

¹¹ Rapport de l'IGEN sur les conséquences pédagogiques de la réforme des rythmes scolaires – juin 2015 : http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/41/0/2015-042_efficacite_pedagogique_de_la_reforme_des_rythmes_scolaires_494410.pdf

L'étude de la DEPP de juin 2017¹² reprend ces constats, tout en remarquant des effets limités de la réforme de 2013. En tout cas elle ne se prononce pas sur l'effet de la semaine de 4 jours et précise qu'il est impossible de comparer les 2 formules.

Le ministre évoque également les **disparités d'organisation locale** générées par la réforme des rythmes de 2013 pour justifier la liberté de choix laissée au local. Certains syndicats d'enseignants (notamment le SNUipp) y voient même une rupture au principe d'égalité. Or, la **réforme de 2013 n'a pas créé des inégalités entre territoires, elle les a en fait révélées** (très forte disparité d'engagement des communes et EPCI dans des politiques éducatives locales avant 2013), **et a concouru à les faire diminuer**. La réforme a ainsi, grâce au fonds d'amorçage et au soutien du FNAS (fonds national d'action sociale) de la CNAF, permis un **développement très important de l'offre d'activités périscolaires, au service donc de l'accès à l'éducation, la culture et le sport, notamment en territoire rural**.

- **Le rapport d'évaluation 2017 des PEdT commandité par la DJEPVA** (direction ministérielle jeunesse, éducation populaire et vie associative)¹³ confirme que **plus de 90% des collectivités (couvrant 95% de la population scolarisée) se sont dotées d'un PEdT. Environ 70% des enfants** du primaire public ont maintenant accès à des activités périscolaires.
- **Le rapport de la sénatrice Françoise Cartron en mai 2016**¹⁴ sur la mise en place des PEdT a également beaucoup insisté sur les améliorations impulsées par la généralisation des PEdT, notamment en terme d'accès aux activités: avant la réforme 14 416 ACM (Accueils Collectifs de mineurs) déclarés et 983 000 enfants accueillis ; en 2015, après généralisation, **31 952 ACM et 3,06 millions d'enfants accueillis**.

A noter qu'il n'existe aucun système d'enregistrement des activités organisées sous le régime de la garderie (relevant du code de la famille, sans contrainte de projet éducatif ou de taux d'encadrement, moins cher à mettre en œuvre, mais n'ouvrant pas droit à la PSO-prestation de service ALSH de la CAF).

L'agrément officiel **ACM**, qui suppose une déclaration d'ouverture, un taux d'encadrement, et l'existence d'un projet éducatif et pédagogique est donc un **critère de qualité** qui a tendance à se généraliser.

Les **mesures d'impact concernant la fatigue** ne sont qu'exceptionnellement l'objet de protocoles scientifiques (voir F. Testu ou C. Leconte sur des évaluations locales), cet argument étant classiquement utilisé par des détracteurs souhaitant le retour à la situation antérieure,

¹² Dossier de la DEPP sur « les organisations du temps scolaire issues de la réforme de 2013 » – juin 2017 : <http://www.education.gouv.fr/cid118207/les-organisations-du-temps-scolaire-a-l-ecole-issues-de-la-reforme-de-2013-quels-effets-observés.html>

¹³ Rapport DJEPVA 2017 sur les PEdT <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/zoom-sur/article/evaluation-nationale-des-projets>

¹⁴ Rapport de F. Cartron sur la mise en place des PEdT (mai 2016) <http://www.education.gouv.fr/cid102224/rythmes-scolaires-rapport-sur-la-mise-en-place-des-projets-educatifs-territoriaux-pedt.html>

priviliégiant les intérêts des adultes. Or cet argument est classiquement utilisé par certains enseignants et parents, sur la base d'appréciations partielles ou subjectives, pour contester la pertinence de la réforme. Il importe de rappeler que **la fatigue dépend largement de l'alternance veille-sommeil et de sa régularité** (et donc des pratiques familiales concernant l'endormissement et l'usage régulé des écrans). Elle dépend également du **temps de présence en structures collectives en lien avec la densité des activités proposées** (pression à la suractivité et absence de temps calmes librement choisis). Enfin elle est souvent confondue avec une **sur-agitation des élèves qui est à analyser avec l'ensemble des dimensions du climat scolaire**¹⁵.

La plus-value éducative des temps périscolaires et extrascolaires insuffisamment évaluée, reconnue et prise en compte dans les arbitrages

La mise en œuvre de la réforme dans **l'urgence a priorisé l'organisation des accueils périscolaires plutôt que leurs contenus éducatifs** au regard de enjeux de réussite éducative et de lutte contre les inégalités. L'urgence a porté sur la réponse aux besoins sociaux de garde sur les 3 heures libérées par la réforme, entraînant au départ un clivage artificiel au sein du périscolaire entre les NAP et les activités existantes, occasionnant des problèmes de cohérence dans les projets et les normes d'encadrement au sein du périscolaire. **Le décret de 2016**, sous couvert de pérennisation et de généralisation des taux d'encadrement dérogatoires, **a permis cependant de remettre de la cohérence en « réunifiant » le périscolaire, qui s'entend maintenant comme tout temps d'accueil organisé lors d'une journée de classe.**

*A noter qu'à ce titre, le mercredi après-midi relève depuis 2016 du temps périscolaire, avec des taux d'encadrement allégés par rapport aux ACM habituels. **Le retour à la semaine de 4 jours le ferait repasser l'ensemble du mercredi en temps extrascolaire, avec des taux d'encadrement renforcés, donc des coûts augmentés pour les familles et les collectivités.***

La question de la **qualité éducative de ces temps**, notamment au regard des questions de lutte contre les inégalités, apparaît donc comme un enjeu récent d'approfondissement de la réforme, dans le cadre de l'évaluation au terme des 3 premières années.

Les projets d'ouverture et d'enrichissement culturel, d'estime de soi, de socialisation par la coopération et l'approche ludique, la transférabilité des savoirs scolaires (pédagogie du détour), l'apprentissage de l'autonomie et de la prise d'initiative, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au numérique, l'EEDD, l'EAC, (etc.) sont ainsi des thématiques centrales des pratiques d'éducation populaire qui n'ont été que marginalement reconnues comme contribuant aux parcours éducatifs des enfants.

Par ailleurs, l'articulation de ces projets avec les projets d'école reste l'exception, malgré les opportunités ouvertes par la mise en œuvre du nouveau Socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et des Parcours éducatifs (parcours citoyen, PEAC, parcours santé notamment).

¹⁵ site CANOPE sur le climat scolaire : <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Concernant l'**extrascolaire**, le financement des expériences de **mobilité** (séjours de vacances, classes de découvertes) semble également avoir pâti des priorités données à l'organisation de l'offre éducative en immédiate périphérie de l'école.

Concernant la **pause méridienne**, elle est souvent privilégiée pour l'organisation des TAP car elle permet de toucher un maximum d'enfants, ce qui conforte l'ambition d'égalité. Sa dimension éducative, que nous défendons depuis longtemps, semble ainsi également mieux reconnue. Il est pourtant essentiel d'y défendre le **droit de ne rien faire et l'organisation de temps calmes** qui sont essentiels pour les enfants, face à la pression à l'activité (parfois à la demande des parents) qui est génératrice de fatigue.

Enfin, le **retour de la question du travail scolaire prescrit hors l'école** comme enjeu central, avec l'annonce du dispositif « devoirs faits » (pour les collèges de REP en 2017, puis pour le primaire prioritaire en 2018), risque d'impacter la vision que les collectivités et les familles auront de la pertinence de ces contributions éducatives non directement reliées aux enjeux de la réussite scolaire. Cela pourra peser dans les arbitrages budgétaires et organisationnels à venir, et entraîner une baisse des offres à dimension culturelle ou sportive que beaucoup d'acteurs promeuvent, en référence notamment aux principes de « l'accompagnement à la scolarité ».

Il faut relever enfin les **menaces sur l'emploi des animateurs/intervenants périscolaires** qu'un retour à la semaine de 4 jours implique. Le CNEA s'en est ainsi alarmé dans un communiqué de presse le 22 juin¹⁶ en ce qui concerne spécifiquement l'emploi dans les secteurs de l'animation éducative et sportive (25 à 30 000 postes potentiellement touchés). La sénatrice Françoise Cartron a également interpellé le nouveau ministre lors de son audition au Sénat en évoquant un « **plan social** de 250 000 personnes »¹⁷. Cette menace s'étend également à la branche animation de la fonction publique territoriale, et singulièrement à l'évolution des missions des ATSEM dont beaucoup ont vu leurs cadres d'emploi évoluer à l'occasion de la réforme.

Le PEdT, cadre essentiel pour penser l'organisation de l'ensemble des temps éducatifs

L'organisation des apprentissages ne se résume pas au seul temps scolaire : les facteurs de disponibilité, d'ouverture et de fatigue notamment dépendent de l'ensemble des temps (les temps calmes sans activité organisée étant essentiel notamment pour consolider les apprentissages), et de la contrainte des rythmes sociaux (temps collectifs, vie familiale, etc.). Les prescriptions de l'école hors l'école (travail personnel, devoirs) ont un impact important qu'il faut prendre en compte pour **la lutte contre les inégalités**.

¹⁶ Communiqué du CNEA du 22 juin 2017 : <http://cnea-syn.org/actualites/cnea/rythmes-scolaires-communique-presse>

¹⁷ Article de *l'Humanité* du 5 juillet 2017 « Un plan social dans l'animation ? »
<http://www.humanite.fr/rythmes-scolaires-apres-le-retour-aux-quatre-jours-un-plan-social-dans-lanimation-638502>

Une concertation de l'ensemble des acteurs autour de finalités éducatives partagées, à la base d'un diagnostic des besoins et des ressources du territoire, est essentielle pour penser l'aide à la réussite éducative de tous, et la lutte contre les inégalités d'accès à l'éducation et la culture (cf principes de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant CIDE).

*On peut déjà noter que **les communes qui ont décidé de revenir à la semaine de 4 jours ont fait l'économie d'une réelle concertation locale** (hormis une demande d'avis précipités des conseils d'école organisés dans de très mauvaises conditions d'urgence, ou sur la base de questionnaires orientés et non accompagnés d'information précise sur les enjeux du temps de l'enfant). Dans le meilleur des cas, des questionnaires écrits ont pu être adressés aux familles sans réelle réflexion collective sur la notion de fatigue, ni réflexion sur **les conditions de remplissage d'un questionnaire écrit, qui aboutit souvent à sous-enregistrer l'avis des familles populaires** qui ne sont en général pas touchées par ce type de « consultation ».*

La réorganisation de l'articulation de tous les temps éducatifs passent par une **évolution des pratiques et pédagogies des éducateurs**, qui peuvent se nourrir de la formation et du croisement de pratiques et cultures de différents acteurs (professionnels ou non). Une nouvelle organisation de l'Ecole (nouveau socle, cycles, pédagogie différenciée), n'est pas moins importante que l'organisation globale et l'articulation des temps de l'enfant. De même, un **développement qualitatif et quantitatif du périscolaire**, et une **meilleure articulation avec l'Ecole dans une logique de parcours éducatif** (articulation, si ce n'est intégration des projets d'école au sein du PEdT), est un enjeu central de la lutte contre les inégalités. A ce titre, **la formation des éducateurs (catégorielle et interprofessionnelle) devrait être un volet incontournable des PEdT.**

Le PEdT doit également être le cadre d'une réflexion sur l'**accessibilité** des activités et la lutte contre les inégalités d'accès (qui ne se résume pas à la gratuité, et suppose une réflexion approfondie sur l'accompagnement vers l'activité) : **tarifs** et taux d'effort, **qualité** éducative, inégalités d'accès genrée ou géographique, ségrégation des publics en fonction des lieux ou des activités.

Enfin, les questions de **mixité** des publics, et de **mobilité** (découvertes de l'autre et de l'ailleurs, par exemple via les séjours éducatifs, les classes de découvertes, etc.) doivent avoir une place dans les PEdT, à côté des offres éducatives de proximité.

Par ailleurs, la prise en compte de la **place des parents, notamment ceux qui sont le plus éloignés des institutions**, à commencer par l'Ecole, devrait être une dimension importante des PEdT (médiation à l'activité, relations Ecole-famille, soutien à la parentalité).

Enfin, le PEdT est un outil important à prendre en compte dans une **logique de développement social local**. En effet, **la qualité des offres éducatives est un critère essentiel d'attractivité des territoires**, qui peut conditionner des stratégies d'évitement ou d'installation des familles avec enfants.

Cette dimension est notamment très sensible dans les **grandes périphéries urbaines et en milieu rural**, notamment face aux **risques de chute démographique et de désertification** (à ce titre le PEdT devrait être un axe central des « conventions Ruralité » initiées par le MEN en

2016). L'offre éducative globale doit ainsi se penser en lien avec les enjeux d'accès aux services publics, d'urbanisme, d'habitat et de transport.

Cette réflexion est également essentielle en **contexte urbain ségrégué** marqué par des concurrences autour de l'offre scolaire et éducative dans une logique de marché concurrentiel (avec notamment un rôle de l'enseignement privé à prendre en compte pour lutter contre les ségrégations).

3. Propositions de la Ligue

Propositions pour les politiques publiques¹⁸

- **Vœux formulés par la Ligue au CSE du 8 juin 2017¹⁹**, en lien avec le communiqué du CAPE du 2 juin²⁰ : affirmer la **priorité de l'intérêt de l'enfant** sur les intérêts et contraintes des adultes et institutions
 - pérennisation du fonds de soutien aux activités périscolaires, en privilégiant la semaine de 9 demi-journées
 - généralisation du PEdT comme cadre de référence pour toutes les communes (voir la faisabilité dans le cadre de compétences non obligatoires sans compensation intégrale par l'Etat)
- **Encourager le transfert des compétences** scolaire et périscolaire vers les EPCI (mesures incitatives via le fonds) afin de favoriser les mutualisations d'équipements et de personnels, notamment en zone rurale, et une meilleure prise en compte des inégalités territoriales d'accessibilité
- **Poser un cadre de référence national pour les nouveaux PEdT** qui vont se renégocier cette année (pour une durée de 3 ans a priori), intégrant les enjeux du travail personnel des élèves (devoirs faits), mais plus généralement l'enrichissement des parcours éducatifs diversifiés visant en priorité la lutte contre les inégalités, et articulant projets d'école et projets éducatifs non scolaires.
- **Poursuivre la réflexion sur la consolidation des parcours professionnels et des cadres d'emploi des intervenants périscolaires** : statuts, formations et diplômes (BP en cours de redéfinition, CQP APS et ALS...), nouveaux métiers de coordination, déprécarisation par le partage de l'emploi,...
- **Imposer à l'enseignement privé sous contrat** d'appliquer les mêmes rythmes sur un même territoire au titre de sa contribution au service public (limiter les effets de concurrence qui génèrent des ségrégations). Dans cette même logique, intégrer l'enseignement privé au volet mixité des PEdT.

¹⁸ Voir également l'audition de la Ligue et des Francas au Sénat le 12 avril 2017

<http://prive.laligue.org/ligue/articles/pdf/17143-1.pdf> en lien avec le Manifeste « Education et territoires » des Rencontres des PEL de Brest en mars 2017 <http://prive.laligue.org/ligue/articles/pdf/17143-2.pdf>

¹⁹ Vœux de la Ligue au CSE du 8 juin 2017 : <http://prive.laligue.org/ligue/articles/pdf/17294-1.pdf>

²⁰ Communiqué du CAPE – 2 juin 2017 : <http://prive.laligue.org/ligue/articles/pdf/17294-2.pdf>

Pistes d'actions concrètes de la Ligue

- **Accompagnement de la réflexion des collectivités n'ayant pas encore pris leur décision pour la rentrée 2018** : information/sensibilisation de tous les acteurs sur l'aménagement des temps de l'enfant, organisation d'espaces de réflexion partagée voire de concertation, réflexion sur la consolidation et l'amélioration de la qualité du périscolaire, etc.
- **Accompagnement des collectivités pour l'élaboration des PEdT (y compris celles qui sont repassées à 4 jours)**, en lien avec les GAD : diagnostic, concertation, évaluation, accompagnement des mutualisations intercommunales,...
- **Gestion d'activités périscolaires par les fédérations départementales de la Ligue, en DSP ou dans le cadre de conventions de partenariat** : nombre d'ACM, nombre de communes, nombre de salariés et statuts, partage d'emploi, ... Mise en place à l'interne d'un bureau d'études pour les réponses à appel d'offres (marchés publics et DSP)
- **Formation/accompagnement des acteurs éducatifs**
 - Salariés animateurs et coordonnateurs
 - Intervenants bénévoles (dont réserve citoyenne)
 - Parents
 - Formation commune des éducateurs (notamment en lien avec les DASEN, les DDCS et le CNFPT)
 - Formation initiale (ESPE) et continue des enseignants